

## Communiqué de presse

Bourges, le 05 juillet 2021

### **PANORAMA 2021 - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET SANTÉ DES AGENTS DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

#### **La pandémie de Covid-19 a eu un effet à la hausse sur le nombre d'agents absents en maladie ordinaire dans les collectivités territoriales en 2020**

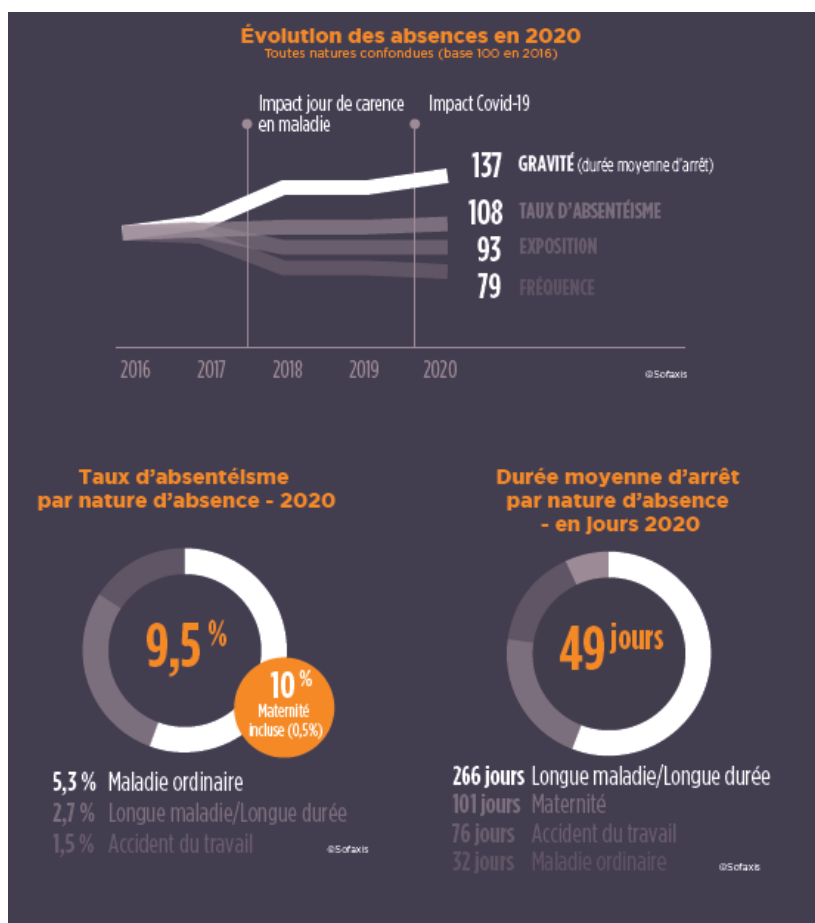
**Manager des risques des acteurs territoriaux et partenaire dans la réalisation de leurs missions d'intérêt général, Sofaxis (groupe Relyens) dévoile aujourd'hui les résultats de la 20<sup>ème</sup> édition de son étude annuelle « Panorama 2021 - Qualité de vie au travail et santé des agents dans les collectivités territoriales ». Réalisée d'après les données de 446 900 agents répartis dans 15 800 collectivités territoriales, l'étude analyse cette année :**

- **L'évolution du taux d'absentéisme et les absences au travail pour raison de santé en 2020** : avec une situation inédite de hausse contrastée de la gravité des absences en maladie et de baisse de la fréquence des accidents du travail liée à la pandémie de Covid-19, le taux d'absentéisme s'établit à 9,5 % en 2020 (10 % maternité incluse), vs 9,2 % en 2019 (9,8 % maternité incluse).
- **L'évolution des arrêts maladie longs** : après une période de relative stabilité de cette typologie d'arrêts, l'augmentation des absences longues (plus de 180 jours d'arrêt) devient de plus en plus importante chaque année. Elle est aujourd'hui trois fois plus importante qu'il y a quatre ans. Dans le même temps, le nombre d'absences en longue maladie/longue durée tend à diminuer. Ainsi le taux de transformation des absences longues pour maladie vers les natures d'absences les plus longues (longue maladie/longue durée) diminue, sous l'influence de l'action des employeurs territoriaux et des CDG (gestion du comité médical, maturité dans la mise en œuvre de la prévention et du maintien dans l'emploi...).
- **La protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale** : dans le contexte de crise sanitaire, la réforme adoptée par ordonnance le 17 février 2021 permet aux employeurs territoriaux de participer financièrement à la protection complémentaire des agents à l'instar des employeurs privés. Alors qu'un agent sur deux n'est aujourd'hui pas couvert en prévoyance, cette possibilité ouvre de nouvelles perspectives sur l'organisation des ressources humaines dans le monde territorial, la qualité de vie au travail et la santé des agents.

**Pour Vincent Lelong, Directeur Général de Sofaxis** : « *Situation inédite oblige, l'étude de Sofaxis apporte plus que jamais une analyse factuelle auprès des décideurs territoriaux et plus spécifiquement sur l'année 2020 et les conséquences visibles de la période COVID. Elle permet de renforcer les diagnostics et d'accompagner le management de la qualité de vie au travail dans les organisations. A ce titre la réforme en cours de la protection sociale complémentaire va davantage participer à une meilleure couverture santé des agents territoriaux assurant ainsi la qualité de leurs missions d'intérêt général auprès des citoyens.* »

## L'AUGMENTATION DU TAUX D'ABSENTEISME EN 2020

- Le taux d'absentéisme **s'établit à 9,5 % en 2020** (10 % maternité incluse) vs 9,2 % en 2019 (9,8 % maternité incluse). Sur les 5 dernières années, le taux d'absentéisme montre trois phases successives d'évolution :
  - **Une hausse régulière** de l'ensemble des indicateurs jusqu'en 2018 ;
  - **Le jour de carence en maladie** modifie les tendances avec une augmentation de la gravité mais une baisse de la fréquence et de l'exposition. A ce stade le taux d'absentéisme se stabilise ;
  - Avec **une situation inédite de hausse** de la gravité des absences en maladie et accident du travail liée à la pandémie de Covid-19 en 2020, une nouvelle augmentation se produit et casse la stabilisation du taux d'absentéisme.
- Dans les collectivités territoriales, les arrêts pour raison de santé représentent **l'équivalent d'un agent absent tout au long de l'année** pour dix employés.
- Variable selon les différentes natures d'absences, **la gravité des arrêts** poursuit son évolution à la hausse. Elle atteint 49 jours en moyenne en 2020 (vs 47 jours en 2019) et s'affiche au plus haut niveau constaté.
- La fréquence (nombre d'arrêts) et l'exposition (nombre d'agents absents) restent stables en 2020 par rapport à 2019** pour atteindre en 2020, **59 arrêts pour 100 agents employés**.
- Les absences pour raison de santé ont représenté, en 2020, pour l'employeur public un coût direct de **2 221 € par agent titulaire** en collectivité territoriale.



## FOCUS : IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LES NATURES D'ABSENCE

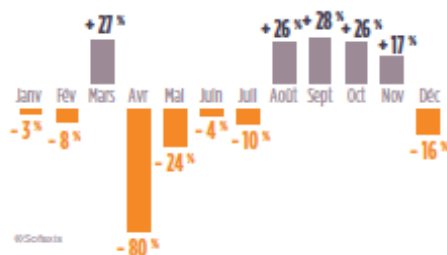
### La maladie ordinaire

Alors qu'elle s'était stabilisée depuis la nouvelle mise en place du jour de carence en 2018, **la maladie ordinaire repart à la hausse en 2020 sous l'effet de la pandémie**. Plus d'agents ont été absents en maladie ordinaire. Même si lors du premier confinement, la fréquence des arrêts a fortement chuté.

Dans le même temps, les durées d'absences sont également plus importantes et progressent significativement sur la période d'étude.

Plus d'absences, plus d'agents absents et des durées d'arrêt plus longues impactent défavorablement **le taux d'absentéisme qui tend ainsi à augmenter en 2020**.

Comparaison 2019/2020 du nombre d'arrêts survenus pour 1 000 agents employés

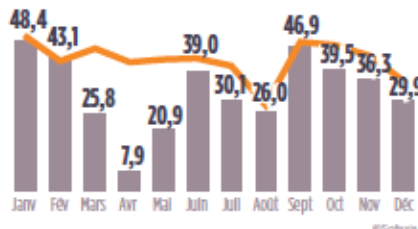


**Pour l'accident du travail** la tendance est différente : elle est marquée par une baisse particulièrement significative de la survenance d'événements.

Les différentes périodes de confinement et de restriction d'activité ont largement contribué à la forte diminution de la survenance des accidents. Les agents ont naturellement été moins exposés au risque d'accident.

Pendant la période du premier confinement en France, la baisse du nombre d'accidents survenus par mois est très significative et atteint - 81 % en avril 2020 (par rapport à avril 2019).

Nombre d'arrêts survenus pour 10 000 agents employés



## UNE MUTATION CONFIRMÉE DU « RISQUE LONG » EN MALADIE

Une tendance spécifique aux arrêts maladie les plus longs se dessine depuis maintenant plusieurs années et en particulier depuis 2016.

Après une période de relative stabilité de cette typologie d'arrêts, on assiste à une **augmentation des absences longues (plus de 180 jours d'arrêt)** de plus en plus importante chaque année.

Part des arrêts de plus de 180 jours  
Maladie Ordinaire  
(base 100 en 2014)



**Le nombre d'absences en longue maladie/longue durée** affiche une tendance inverse, avec de moins en moins d'événements sur la même période.

Cependant, les durées d'arrêts continuent de croître régulièrement : moins d'absences, moins d'agents absents mais pour des durées d'arrêts plus longues.

Évolution du nombre de longue maladie/longue durée pour 1 000 agents employés  
(base 100 en 2014)



\*Encours = stock d'absences dont la date d'origine est antérieure à 2020 et qui prolongent sa durée d'étude.

\*\*Survenance = absences dont l'origine débute sur l'année d'étude.

©Sofaxis

## LA PSC : UN ELEMENT PARTICIPANT A LA QVT DES AGENTS TERRITORIAUX

Dans le contexte de crise sanitaire, la réforme adoptée par ordonnance le 17 février 2021 permet aux employeurs territoriaux de participer financièrement à la protection complémentaire des agents à l'instar des employeurs privés. Alors qu'un agent sur deux n'est aujourd'hui pas couvert en prévoyance, cette possibilité ouvre de nouvelles perspectives sur l'organisation des ressources humaines dans le monde territorial, la qualité de vie au travail et la santé des agents.

Face à l'ensemble des contraintes qui s'imposent aux conditions d'exercice de la mission d'intérêt général, les risques sociaux ont un impact particulièrement fort. La prise en compte de la qualité de vie au travail dans la performance publique doit intégrer la dimension protection sociale pour mettre en oeuvre des dispositifs de prestation collective à destination des agents afin de réguler les conséquences de ces risques sociaux.

La crise sanitaire a particulièrement ravivé l'enjeu majeur de la délivrance pour les territoires de la mission d'intérêt général. Au-delà de la reconnaissance de son importance cruciale, l'exercice de la mission d'intérêt général est conditionné par la qualité de vie au travail. Ainsi, accompagner toutes les parties prenantes (employeurs et agents) dans la préservation des agents et de leur employabilité, contribue à la délivrance de la performance publique de la Fonction Publique Territoriale.

*« Parce que l'environnement des collectivités territoriales est en perpétuel mouvement, s'adapter au changement et aux conditions exceptionnelles devient la norme pour garantir la performance du service public rendu aux usagers, tout en garantissant la qualité de vie au travail des agents. En sa qualité d'acteur de la PSC et de son expérience en la matière, Sofaxis, partenaire de référence des collectivités territoriales, œuvre pour la préservation des agents dans le cadre de l'exercice de leur mission d'intérêt général »* conclut Sylvie Bureau-Nech, Directrice Générale Adjointe de Sofaxis.

\*\*\*\*\*

Pour consulter l'étude – rdv sur le site Sofaxis :  
[https://www.sofaxis.com/telechargement\\_panorama\\_2021](https://www.sofaxis.com/telechargement_panorama_2021)

## DÉFINITION DES INDICATEURS

- **Taux d'absentéisme** : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %). Il permet de visualiser directement le poids de l'absentéisme sur l'effectif étudié.  
*Mode de calcul : [(nombre total de jours d'absence) x (5/7) / (effectif étudié x nombre de jours travaillés moyen par an et par agent)].*
- **Fréquence** : nombre d'arrêts pour 100 agents employés. Elle permet de mesurer l'occurrence des arrêts sur une population de 100 agents.  
*Mode de calcul : [(nombre d'arrêts/effectif étudié) x 100]*
- **Exposition** : proportion d'agents absents (exprimée en %). Elle permet de déterminer la part des agents qui se sont arrêtés au moins une fois sur la période d'étude.  
*Mode de calcul : [nombre d'agents absents/effectif étudié].*
- **Gravité** : durée moyenne d'arrêt. Elle permet de déterminer le nombre moyen de jours d'absence par arrêt.  
*Mode de calcul : [nombre de jours d'arrêt/nombre d'arrêts].*

## MÉTHODOLOGIE

La population concernée par l'étude regroupe un échantillon de 446 900 agents CNRACL répartis dans 15 800 collectivités territoriales, pour toutes les natures d'absences au travail pour raison de santé (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/ longue durée et accident du travail). Le champ d'étude est

constitué de l'ensemble des arrêts de travail déclarés entre 2015 et 2020. Les indicateurs 2020 sont calculés en mai 2021 et sont représentatifs d'une tendance à cette date.

#### **A propos de Sofaxis**

*Partenaire de référence des acteurs territoriaux dans leurs missions d'intérêt général, Sofaxis s'implique depuis plus de 35 ans auprès des collectivités, de leurs élus et agents, en leur proposant des solutions de protection, de pilotage, d'assurance et de prévention de leurs risques d'activité, contribuant directement à la performance des services publics. Avec près de 500 collaborateurs, Sofaxis a enregistré en 2020 un montant de 447,1 millions d'euros de primes collectées.*

[www.sofaxis.com](http://www.sofaxis.com)

Twitter : [@Sofaxis](https://twitter.com/Sofaxis)

Linkedin : [Sofaxis](https://www.linkedin.com/company/sofaxis)

#### **A propos de Relyens**

*Avec plus de 1 000 collaborateurs, plus de 30 000 clients et sociétaires, et près de 900 000 personnes couvertes dans 4 pays (France, Espagne, Italie et Allemagne), Relyens est un groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques au service des acteurs de la Santé et des Territoires exerçant une mission d'intérêt général. Le Groupe, fortement ancré dans ses environnements clients à travers ses marques Sham et Sofaxis, développe des solutions globales sur mesure combinant solutions d'assurances (assurances de personnes et de biens) et services en Management des risques. En 2020, Relyens a collecté 915 M€ de primes pour un chiffre d'affaires de 488 M€.*

*En 2021, le groupe a inscrit dans ses statuts mutualistes la qualité d'« Entreprise à mission » et s'est doté d'une raison d'être : « Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance » qui guide ses actions au quotidien.*

[www.relyens.eu](http://www.relyens.eu)

Twitter : [@Relyens](https://twitter.com/Relyens)

Linkedin : [Relyens](https://www.linkedin.com/company/relyens)

Youtube : [Relyens](https://www.youtube.com/channel/UC...)

#### **Contact presse : Agence EKNO**

Xavier CAYON – 06 23 12 63 46 – [xavier.cayon@ekno.fr](mailto:xavier.cayon@ekno.fr)